



Soumission à la Chambre de Communes
Comité permanent des Finances
le 12 février 2016

« La croissance économique... »

Le Premier ministre a déclaré que la croissance économique constitue le premier objectif de son gouvernement. Les AMIS¹ veulent porter à l'attention du comité une mesure simple qui aurait pour effet d'éliminer un impact négatif sur le PIB de l'ordre de 1,4 milliards de dollars. Cela pourrait se faire tout simplement en recourant au droit dont le gouvernement dispose en vertu de la Loi sur la radiodiffusion de demander au CRTC de repenser ses décisions sur la politique télévisuelle en fonction des priorités du gouvernement.

Nouvelles règles annoncées par le CRTC

Dans les mois qui viennent, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a l'intention de modifier certaines des règles de base qui régissent la télévision canadienne à travers une série de décisions connues sous la rubrique *Parlons télé*, dont :

- L'abolition de l'exigence envers les radiodiffuseurs de diffuser au moins 50 pour cent d'émissions canadiennes hors des heures de pointe.
- Au-delà d'un service d'entrée de gamme abordable de 25\$ par mois qui doit comprendre toutes les stations locales et régionales dont Radio-Canada et les télé éducatives provinciales, la possibilité pour les abonné/es au câble de choisir tous les autres canaux à la carte.

¹ Le groupe Les AMIS est un chien de garde indépendant pour la programmation canadienne à la radio, à la télévision et en ligne, soutenu par 335 000 Canadiens. Il n'est affilié avec aucun radiodiffuseur ni parti politique (les-amis.ca).

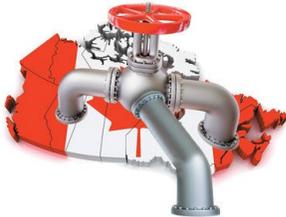
La télé à la carte

La recherche indique qu'environ 15 pour cent des abonnés/es choisiraient la télé à la carte.

On ne s'attend pas à ce que ces changements épargnent de l'argent aux abonnés/es. Lorsqu'il les a annoncés, le 19 mars 2015, le président du CRTC, Jean-Pierre Blais, a fait l'aveu suivant : « Je n'ai jamais promis que la télé à la carte coûterait moins cher². » Il en sera ainsi parce que les câblodistributeurs et les services par satellite tels que Rogers, Shaw et Vidéotron pourront fixer les prix des canaux à leur gré au-delà du service de base.³

Si, par exemple, vous achetez une boîte de chocolats à 10\$, et que la boîte contient 40 chocolats, le prix de chacun d'entre eux est de 25 sous. Mais, si vous décidez que vous voulez seulement des chocolats aux cerises, vous pouvez retourner au magasin et demander d'en acheter dix individuellement, ils coûteront alors 1\$ chacun. Le lendemain, vous vous rappelez que votre conjoint(e) aime les chocolats à la noix de coco, alors vous retournez au magasin pour en acheter d'autres à 1\$ pièce.

La plupart des gens paieront plus pour moins de choix. Certains paieront moins pour beaucoup moins de services – le résultat direct des modifications à la réglementation fédérale. À mesure que les canaux spécialisés canadiens font faillite et que les dépenses en matière de programmation canadienne baissent, il y aura donc moins de choix canadiens disponibles.



En bout de ligne, les téléspectatrices et les téléspectateurs auront moins de choix, qui seront plus susceptibles d'être de provenance américaine. C'est comme si on construisait un pipeline pour transporter plus d'argent des clients canadiens aux entreprises de Hollywood, laissant moins de choix télévisuels canadiens.

Pourquoi le CRTC a-t-il adopté ces règlements?

En dépit d'un discours où l'on entend parler « d'abondance », « de sophistication », « d'intégration » et « de transformation », voici le fond de l'affaire : le président actuel du CRTC, Jean-Pierre Blais, fonctionnaire de carrière, fut nommé par Stephen Harper il y a presque quatre ans. Le 18 juin 2012, il recevait une lettre du ministre du Patrimoine canadien de l'époque, James

² Toronto Star, *You'll Get more Options, But You Might Not Pay Less When All Is Said and done*, Chairman Warns, Sadiya Ansari et Raju Mudhar, le 20 mars 2015

³ Rien dans les nouveaux projets du CRTC ne prévoit réglementer les prix au-delà du service de base abordable.

Moore⁴. Lisant entre les lignes, et sans doute en confirmant le message du bureau du Premier ministre au cours du processus d'embauche, Blais recevait la commande de faire du « choix pour le consommateur » la priorité.

Ce message fut amplifié dans le discours du Trône du 16 octobre 2013 : « *Notre gouvernement croit que les familles canadiennes devraient pouvoir choisir les forfaits de chaînes sur mesure qu'elles souhaitent obtenir. Il exigera que les chaînes soient dissociées dans les forfaits tout en protégeant les emplois.* »

Blais n'a compris qu'une partie du message!

Même si le mot « consommateur » n'apparaît nulle part dans la *Loi sur la radiodiffusion*⁵, cette instruction de Harper fut la force motrice derrière les décisions *Parlons télé*.

Le CRTC a avoué avoir rendu ses décisions sans en analyser les impacts sur l'économie et sur l'emploi.⁶

En juin 2015, les AMIS ont commandé à des experts indépendants une analyse des décisions *Parlons télé* du CRTC, dictées par Harper, afin d'en identifier les impacts sur l'économie et l'emploi⁷.

Le 5 janvier, les cinq groupes ont diffusé conjointement *La télévision canadienne en 2020 : Les impacts technologiques et réglementaires*.⁸ Parmi ces conclusions les plus importantes, l'étude prévoit des pertes de :

- 400 millions de dollar (moins 18 pour cent) en investissements annuels dans la programmation canadienne
- 15 130 emplois canadiens dans les médias (6 830 directs et 8 300 indirects)
- 1,4 milliards par année à l'économie (PIB)

⁴ <http://www.friends.ca/files/PDF/05letter.pdf>.

⁵ Sauf dans la Section 46(k), dans la liste des pouvoirs de Radio-Canada : « fabriquer, distribuer et vendre des produits de consommation accessoires à la réalisation de sa mission; ».

⁶ Toronto Star, le 5 janvier 2016, *New TV regulations could cost 7,000 Canadian jobs, report warns*, Michael Lewis: "A spokeswoman for the CRTC said she is not aware of commission research forecasting economic impacts and job losses from the new rules, but said the regulator is confident the changes will generate opportunities."

⁷ En collaboration avec l'ACTRA, la Guilde des médias canadiens, la Guilde canadienne des réalisateurs et Unifor.

⁸ L'étude n'existe qu'en anglais ici : <http://www.friends.ca/files/PDF/nordicity-miller-lets-talk-tv-economic-impact-forecast.pdf> mais vous trouverez un précis en français ici : <http://www.les-amis.ca/fr/16jan5-precis.html>

En route, on a perdu toute trace de la consigne dans le Discours du Trône de Harper « *tout en protégeant les emplois.* »

Les auteurs de l'étude ont formulé des propositions pour réduire l'impact économique négatif des décisions du CRTC d'autant que 75% : « *Quant à nous, cela ne nécessiterait pas de retour en arrière sur toutes les décisions Parlons télé, mais seulement quelques ajustements mineurs qui traiteraient les Canadiennes et les Canadiens comme ils ont toujours été traités – non pas uniquement en tant que consommateurs, mais également en tant que créateurs et citoyens.* »⁹

Randy Kitt, président du conseil des médias chez Unifor, note que « la guerre aux preuves est peut-être terminée ailleurs au gouvernement, mais elle semble encore bien à la mode au CRTC. Le Conseil n'a diffusée aucunes données ni d'étude d'impact économique pour appuyer ses annonces *Parlons télé*. Cette étude comble donc un vide et doit faire parvenir un puissant message au nouveau gouvernement. »



Qu'en pensent les Canadiens?

Un sondage récent de la firme de recherche Nanos¹⁰ fournit des réponses :

- Deux-tiers (64 pour cent) des Canadiens croient qu'il incombe au CRTC d'assurer le contenu canadien à la télévision et à la radio.
- D'un point de vue de consommateur, presque sept Canadiens sur dix (67 pour cent) sont soit satisfaits (43 pour cent) ou plutôt satisfaits (24 pour cent) du choix de programmation étrangère qui leur est disponible.
- Quatre-vingt-cinq pour cent des répondants croient que le CRTC est actuellement nécessaire au Canada; 41 pour cent y voient une très grande nécessité, et 45 pour cent y voient une certaine nécessité – une augmentation par rapport au 77 pour cent à l'époque où nous avons commencé à suivre ces opinions.
- Soixante-trois pour cent des Canadiens pensent qu'il est peu probable ou

⁹ *Canadian Television 2020*, page 41, paragraphe 105

¹⁰ Enquête téléphonique aléatoire (lignes terrestres et cellulaires) de 1 000 Canadiens de 18 ans et plus, menée du 28 août au 3 septembre 2015 par Nanos Research. La recherche a été commanditée par l'ACTRA, les AMIS de la radiodiffusion canadienne et Uniform. La marge d'erreur est de ±3.1 pour cent, 19 fois sur 20. <http://www.les-amis.ca/fr/resume-dun-sondage-national.pdf>

très peu probable que leurs frais d'abonnement mensuels diminuent suite à l'adoption de la télé à la carte.

- Trois répondants sur cinq sont en désaccord avec l'idée que les sociétés étrangères qui diffusent au Canada soient exemptées de l'obligation de contribuer au financement de la programmation canadienne (44 pour cent sont en désaccord, 16 pour cent sont plutôt en désaccord).
- Presque sept répondants sur dix (68 pour cent) auraient une impression plus positive des services de télé par contournement tels que Netflix ou Canal+ si ces services contribuaient au financement de la programmation canadienne (44 pour cent plus positive; 24 pour cent plutôt plus positive).
- Presque quatre répondants sur cinq (79 pour cent) sont soit d'accord (64 pour cent) ou plutôt d'accord (15 pour cent) que les entreprises étrangères qui diffusent des émissions de télévision au Canada par contournement (sur Internet) devraient être assujetties aux mêmes règles que les entreprises canadiennes
- Presque sept répondants sur dix (68 pour cent) pensent qu'au moins la moitié des canaux de télévision reçus dans les foyers canadiens devraient être possédés et contrôlés par des Canadiens.
- Presque quatre répondants sur cinq (79 pour cent) pensent qu'il est important (53 pour cent) ou plutôt important (26 pour cent) qu'au moins la moitié des émissions disponibles sur les canaux de télévision canadiens soient canadiennes.

Que devrait faire le nouveau gouvernement?

Le nouveau gouvernement a rejeté l'approche de dénigrement à l'égard Radio-Canada du gouvernement Harper, et il devrait faire de même quant aux décisions *Parlons télé* du CRTC sous Harper. Il peut le faire sans miner l'indépendance de l'agence de réglementation de la radiodiffusion. *La Loi sur la radiodiffusion* fournit au gouvernement plusieurs moyens d'inciter le CRTC à repenser ses décisions récentes et à en diminuer les impacts sur l'économie et sur l'emploi.⁸ Le gouvernement pourrait aussi annuler la lettre de James Moore du 18 juin 2012 et nommer de nouveaux conseillers – il y a actuellement six ouvertures au Conseil.

Le message du gouvernement au Conseil peut être très succinct :

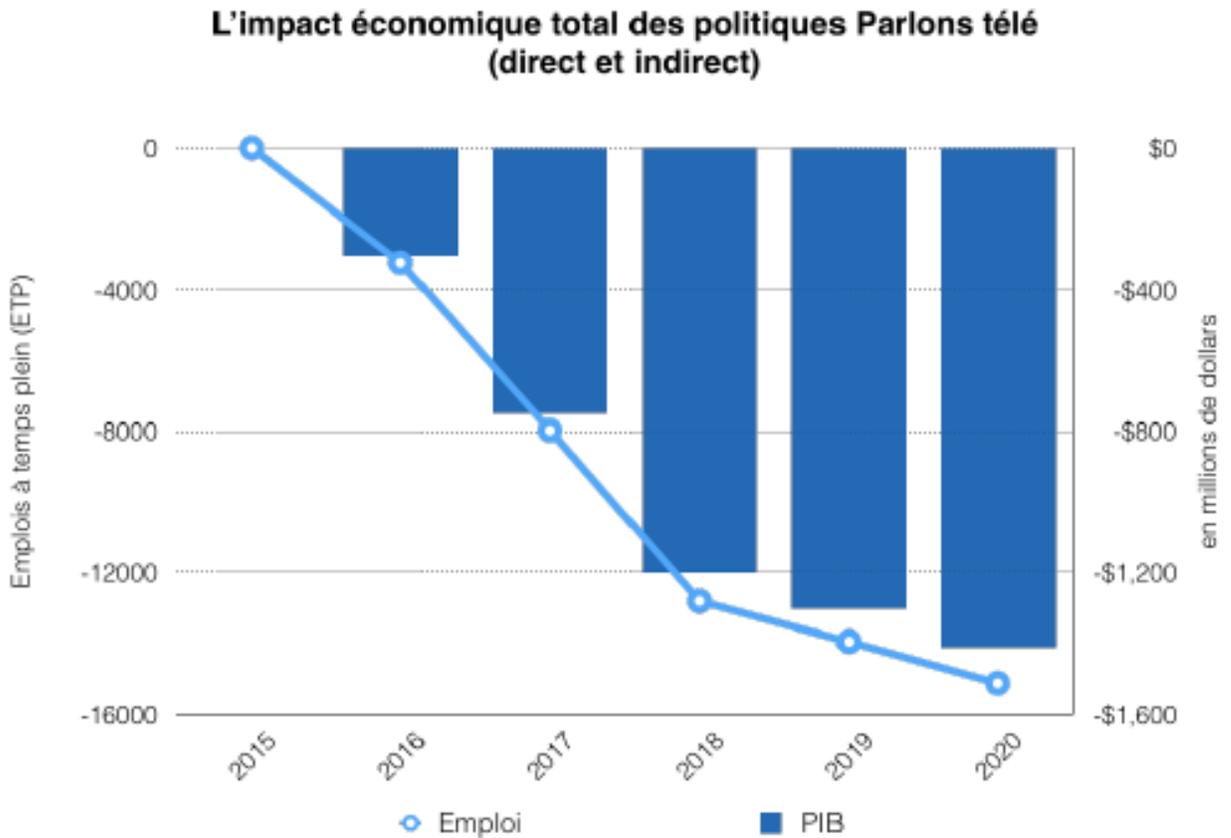
- La majorité des émissions diffusées par les radiodiffuseurs canadiens doit être d'origine canadienne.
- La majorité des canaux distribués aux foyers canadiens devrait être

possédée et contrôlée par des Canadiens.

- Tous ceux qui distribuent des émissions aux Canadiens devraient être assujettis aux mêmes règles que les radiodiffuseurs canadiens.
- La programmation locale doit jouer d'une grande priorité.

- 30 -

Resignements : Jim Thompson 613-567-9592 jim@friends.ca



⁸ Voir les Sections 7, 15, 26 et 28